



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	9	4

SEANCE du vendredi 19 décembre 2014

**OBJET : 38-5 - PORT GALLICE  
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC  
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU  
DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 -  
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 19 décembre 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/12/14, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHJALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Jean LEONETTI  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Bernard MONIER à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

**Absents :** M. Alain CHAUSSARD, M. Mickael URBANI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

6215

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 DEC. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 8 JAN. 2015

Pour le Maire,

A. CLAVERIE

## 38-5 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a confié l'entretien et l'exploitation du Port Gallice à la Société Anonyme du Port Gallice – Juan-les-Pins – Cap d'Antibes par délibération en date du 6 novembre 1967, à effet du 1er janvier 1968 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la Société Anonyme du Port Gallice a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2013 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Globalement, la qualité du service rendu aux usagers du plus ancien port délégué sur le territoire de la Commune est constante et de haute qualité.

La société délégataire ne recherche pas le profit, les actionnaires-amodiataires, qui ont 381 places sur 524 équilibrent simplement le budget.

Le nombre de bateaux de passage est en légère diminution de - 8,50% à 786 (856 en 2012, soit le niveau de 2011). Toutefois, on constate la fréquentation du port par des unités de tailles importantes (plus de 30m).

Le chiffre d'affaires reste constant à 1.416.899€ en hausse de +7,55% par rapport à 2012 (1.317.381€). Outre une optimisation des locations de places laissées vacantes, le Conseil d'Administration a voté une augmentation tarifaire de +3% uniquement pour les unités supérieures à 18,00 mètres, mais a gelé les tarifs inférieurs à cette taille, ce qui favorise la plaisance locale tout en favorisant la valeur ajoutée de l'activité.

Le résultat net est négatif, mais notablement constant d'année en année, par le choix d'amortissement linéaire de caducité des équipements sur les 50 ans de la concession.

La redevance versée à la Commune s'est élevée à 76 099€ en 2013 (+2.30% par rapport à 2012 qui s'établissait à 74.387€).

L'exercice 2013 a été très fortement impacté (65.000€ de frais d'avocats, d'expertises judiciaires...) par le procès intenté suite au sinistre généralisé des poutres de rives du môle central et des pannes attenantes.

Sur le plan environnemental, le Port Gallice poursuit ses efforts et met gratuitement à disposition de tout navire qui le sollicite – y compris s'il ne séjourne pas dans le port – un système automatique de récupération des eaux grises et noires. Un barrage à bulle situé à l'entrée du port, entre la station d'avitaillement et le Quai d'accueil permet une lutte efficace contre une éventuelle pollution engendrée ou subie par le Port. La station d'avitaillement, société exploitante distincte du délégataire, a d'ailleurs fait l'objet d'une réfection totale des réseaux d'alimentation de carburant sous le contrôle des administrations concernées, après constat de légères fuites.

La satisfaction des usagers sur la distribution de carburant a été augmentée par installation d'un automate.

Le seul chantier naval présent dans l'enceinte du Port, également distinct du délégataire, a fermé exceptionnellement son exploitation durant le mois d'août 2013, pour raison économique, mais un effort de satisfaction des attentes des usagers, notamment d'astreintes, est toujours accompli.

Les nuisances et incivilités ont été considérablement limitées par le recours à une société de gardiennage de nuit et l'interdiction du parking aux deux roues après 20h00.

L'implication du Port Gallice dans la Commune en liaison avec l'Office du Tourisme (Jazz à Juan..) et l'organisation de fêtes traditionnelles et sportives sont continues.

38-5 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE -  
EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en sa séance du 12 décembre 2014.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Port Gallice » s'agissant de la délégation de service public du Port Gallice, pour l'exercice 2013.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.38-5 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2013 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de l'acte :** 08/01/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 08/01/2015

**Numéro de l'acte :** DCM62-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20141219-DCM62-15-DE

**Date de décision :** 19/12/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public